

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°32-2023-146

PUBLIÉ LE 23 AOÛT 2023

Sommaire

DDFIP /

32-2023-08-22-00004 - subdélégation de signature ordonnancement
secondaire DDFIP JB (2 pages)

Page 3

DDFIP

32-2023-08-22-00004

subdélégation de signature ordonnancement
secondaire DDFIP JB



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU
GERS**

2, place Jean David

CS 70 352

32 010 AUCH CEDEX

**DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

**Le directeur du pôle pilotage et ressources
de la direction départementale des Finances Publiques du Gers**

Vu le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M Laurent CARRIÉ en qualité de préfet du Gers

Vu l'arrêté préfectoral du 21 août 2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Madame Joëlle BETHENCOURT, administratrice des finances publiques adjointe,

Vu le décret du 04 décembre 2015 portant nomination de **M. Jean-Claude HERNANDEZ**, en qualité de directeur départemental des finances publiques du GERS ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 17 décembre 2015 fixant au 1^{er} Juin 2016 la date d'installation de **M. Jean-Claude HERNANDEZ**, dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques du GERS ;

DÉCIDE :

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêtés du préfet du Gers en date du 21 août 2023, seront exercées par :

- **Mme Corinne LECAT**, Inspectrice Divisionnaire, adjointe à la Directrice du Pôle Pilotage et Ressources
- **Mme Julie MOURLAN-MEILHAN**, inspectrice des finances publiques, cheffe du service Budget, immobilier, logistique

pour les validations Chorus formulaire :

- **M. David MERCADER**, contrôleur des Finances publiques,
- **Mme Muriel GAUZERANS**, contrôleuse des Finances publiques,
- **M. Olivier DUPOUY**, contrôleur des finances publiques
- **Mme Carole ZANANDREA**, contractuelle
- **jusqu'au 1^{er} octobre 2023**, **Mme Amandine GROSFILLEY**, agente administrative des Finances Publiques
- **à compter du 1^{er} septembre 2023**, **Mme Nathalie GRAZIDE**, agente administrative
- **M. Noah ALIDOR**, apprenti

pour les opérations de gestion dans Chorus Cœur :

- **Mme Julie MOURLAN-MEILHAN**, inspectrice des finances publiques, cheffe du service Budget, immobilier, logistique
- **Mme Muriel GAUZERANS**, contrôleuse des Finances publiques,
- **jusqu'au 1^{er} octobre 2023**, **Mme Amandine GROSFILLEY**, agente administrative des Finances Publiques
- **à compter du 1^{er} septembre 2023**, **Mme Nathalie GRAZIDE**, agente administrative

pour les titres à valider en matière de rémunération dans Chorus formulaire :

- **M. Jérôme TAITARD**, Inspecteur des Finances Publiques, chef du service gestion des ressources humaines
- **Mme Corinne LECAT**, Inspectrice Divisionnaire, adjointe à la Directrice du Pôle Pilotage et Ressources

et s'agissant du service gestionnaire valideur pour les états de frais de déplacement :

- **Mme Corinne LECAT**, Inspectrice Divisionnaire, adjointe à la Directrice du Pôle Pilotage et Ressources
- **Mme Julie MOURLAN-MEILHAN**, inspectrice des finances publiques, cheffe du service Budget, immobilier, logistique

Fait à AUCH, le 22 août 2023

L'Administratrice des Finances Publiques adjointe
Joëlle BETHENCOURT